

Décision n°35/2024

Objet : Fourniture et pose d'une structure de jeux pour la cour de l'école « la Ribambelle » – KOMPAN

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter les installations de la cour de l'école « la Ribambelle » par la pose d'une nouvelle structure de jeux adaptée aux enfants d'âge maternel ;

DECIDE

- Article 1** Est passé commande auprès de la société KOMPAN, 363 rue Marc Seguin à Dammarie-les-Lys (77198) d'une structure de jeux en bois brut, modèle « Petit bateau » à enterrer, tous frais compris (fourniture, transport, installation et mise en œuvre de copeaux sur la zone d'évolution), pour un coût total de : **11.513,00 € H.T.**
- Article 2** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le 10 juin 2024

Fait à Vendargues, le 6 juin 2024.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

